

POUR UNE AUTONOMIE SYNDICALE REELE ET RESPECTEE

Sud Education 66 souhaite interpellier la Fédération sur le vote qui a donné lieu à l'appel fédéral au Non au traité constitutionnel européen.

Nous critiquons le vote en Conseil fédéral de cet appel. Il remet en cause l'article 5 de nos statuts concernant les objectifs du syndicat, notamment l'indépendance à l'égard des partis politiques. Or cette décision donne à notre syndicat une finalité politicienne et nous détourne de ce qui est notre mission première : lutter dans la perspective et le cadre du mouvement social. Par exemple, durant la campagne sur le référendum, participer à des meetings avec des partis politiques remet en cause notre indépendance syndicale.

Nous critiquons ce vote qui, pour avoir seulement lieu selon nos statuts, aurait nécessité une modification de ces derniers, c'est-à-dire un débat au sein de nos syndicats et un vote en Congrès. Nous nous interrogeons de ce fait sur la procédure suivie pour ce vote en CF. En effet depuis quand un texte émanant d'une structure départementale sert-il de support de vote ? Alors que d'habitude une structure départementale propose un texte aux structures qui, après débat en AG, viennent porter le débat en CF. C'est à la suite de ce débat et d'éventuelles modifications que le texte, redébatu en AG départementales, est voté lors du CF suivant.

En outre, cet appel a divisé nos militants qui par leur travail au jour le jour n'ont pas à prouver par telle ou telle attitude à l'égard du scrutin qu'ils sont contre le libéralisme (engagement contre le démantèlement des Services Publics d'Education, engagement au côté des Sans-Papiers...). Devons-nous renoncer à un pluralisme qui a fait jusqu'à présent la force de notre militantisme de base?

Sud Education 66 est né des luttes sociales de 2003 et compte le rester loin des stratégies boutiquières des partis politiques engagés dans un référendum comme dans n'importe quel autre forme de scrutin. Il y va de notre cohérence et de notre unité que de respecter ce principe d'indépendance fondateur de notre syndicalisme.

Texte adopté à l'AG de SUD éducation 66 du 1^{er} juin 2005